

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2024

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE À L'ORDRE DU JOUR)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2024

5.2. Correction de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix Rouge pour 2024

5.3. Adoption de l'an 11 du schéma de couverture de risque

5.4. ~~Entente de service relatif à la gestion des appels 9-1-1 et à la répartition des appels incendie avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)~~ **REPORTÉ**

5.5. Avenant à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie

5.6. Désistement au poste de pompier

5.7. Disposition d'un bien - Résultat de la vente sans réserve du 18 avril pour la disposition d'équipement incendie et travaux publics

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 13 mai 2024

6.2. Assemblée ordinaire du mois d'octobre 2024 – changement de date

6.3. Embauche au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale

6.4. Amendement au contrat de travail de l'employé no 32-0020

7. POLITIQUE ET RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

7.1. Adoption du règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2024

8.2. Contrat de gré à gré pour services professionnels - Techni-Consultant inc.

8.3. Formation COMBEQ - Situations et clientèles difficiles

8.4. Désignation à titre d'officier en charge de l'inspection municipale

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2024

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

10.1. Amendement à l'entente avec la Société des XI

10.2. Amendement au protocole d'entente avec les aînés de Sherrington

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

12. VARIA

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

14.1. Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Rés. : 2024-05-070 À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum. Le constat est fait par l'ensemble des membres du conseil qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation. Le Maire invite les personnes présentes à observer un moment de silence avant de débiter l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Cousineau **ET APPUYÉ PAR** Louise Lussier que soit ouverte l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 mai 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2024-05-071 **LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS** l'ordre du jour de la présente assemblée avec les modifications suivantes :

- 5.4 Entente de service relatif à la gestion des appels 9-1-1 et à la répartition des appels incendie avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) **Reporté**

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. : 2024-05-072 **3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 15 avril 2024**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance, dispense est faite de sa lecture :

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 soit approuvé, tel que présenté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	P	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS (RELATIVE A L'ORDRE DU JOUR)

Le projet d'ordre du jour a été diffusé dès le **vendredi 10 mai 2024** afin de recevoir toute question citoyenne. Il n'est fait mention d'aucune question posée à la municipalité.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Rapport des interventions du mois d'avril 2024

M. Yves Boyer, informe la population des résultats du rapport des interventions du mois d'avril 2024 du Service de sécurité incendie, préparé par M. Jean-Luc Beaudin, Chef aux opérations :

Premier Répondant	14
Garde interne	30
Garde externe	30
Formation	6
Autre et bénévolat	9
Intervention	6
Entraide	1

Rés. : 2024-05-073 5.2. Correction de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix Rouge pour 2024

CONSIDÉRANT l'entente de service entre la municipalité et la Croix-Rouge pour l'année en cours ;

CONSIDÉRANT L'entente entre la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington et la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT la précédente résolution numéro 2024-04-054, n'incluant pas la municipalité de Saint-Édouard ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pour objectif d'établir les paramètres de collaboration entre la Municipalité et la Croix-Rouge à propos de l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre majeur ou mineur ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de corriger la résolution 2024-04-054 et d'ainsi régler la contribution pour la période du février 2024 à janvier 2025 au montant de 753,20 \$.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-074 5.3. Adoption de l'an 11 du schéma de couverture de risque

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques incendie de la MRC des Jardins-de-Napierville est entré en vigueur le 25 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent produire un rapport d'activités annuel tel que prescrit par l'article 35 de la loi sur la sécurité incendie ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'approuver le rapport d'activités annuel de mise en œuvre 2023 (an 11) du SCRI soumis.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-075 5.4. ~~Entente de service relatif à la gestion des appels 9 1 1 et à la répartition des appels incendie avec la Centrale des appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)~~ **REPORTÉ**

Rés. : 2024-05-076 5.5. Avenant à l'entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie

CONSIDÉRANT que l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie (l'Entente) a été signée le 10 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que l'Entente a pour objet de déléguer à la MRC des Jardins-de-Napierville (MRC) la mise en œuvre du Programme d'inspection des risques plus élevés, par le service de prévention ;

CONSIDÉRANT qu'une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties ;

CONSIDÉRANT que trois nouvelles municipalités, à savoir les municipalités de Saint-Michel, Saint-Édouard et Saint-Jacques-le-Mineur, ont exprimé leur volonté de se joindre à l'Entente intermunicipale de délégation de compétence en matière de prévention incendie ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les conditions d'adhésion des municipalités et de préciser que la MRC offre le service de recherche de causes et circonstances en incendie ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a pris connaissance de l'avenant à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie et qu'il s'en dit satisfait ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS l'avenant 2024-01 à l'Entente de délégation de compétence en matière de prévention incendie, tel que présenté et d'autoriser M. Yves Boyer, maire et M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier à signer au nom et pour le compte de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington ledit avenant, attestant ainsi son accord et son engagement envers les modifications apportées à l'Entente ainsi que toutes les dispositions de l'Entente initiale demeurent en vigueur, sauf celles expressément modifiées par l'avenant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	p	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-077 5.6. Désistement au poste de pompier

CONSIDÉRANT l'embauche de **Monsieur Stéphane Lavigne** à titre de Pompier du service incendie de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington lors de la séance du 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT le désistement de ce dernier suite à cette embauche ;

LE MAIRE NE VOTANT, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS de corriger la résolution 2024-04-059 et d'ainsi retirer M. Stéphane Lavigne de ladite résolution.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	S	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-078 5.7. Disposition d'un bien - Résultat de la vente sans réserve du 18 avril pour la disposition d'équipement incendie et travaux publics

CONSIDÉRANT l'entente de service relative à la prévention et la protection contre les incendies et le service des premiers répondants entre les municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington ;

CONSIDÉRANT le partage des actifs et donc l'équipement en surnombre ;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-02-026 relative à la tenue d'une vente sans réserve pour la disposition d'équipement ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington a procédé le 18 avril à une vente sans réserve pour la disposition d'équipement incendie ;

ATTENDU que certains items ont été offerts et vendus au préalable ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS De déposer la liste des dites ventes tel que présenté ci-dessous :

Service incendie – Municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington

Lots	Nom	Montant
1	Jardins FMS	110 \$
2	Jardins FMS	65 \$
3	Jardins FMS	30 \$
4	Tommy Perras	1 510 \$
5	Jardins FMS	10 \$
6	François Daigneault	70 \$
7	François Daigneault	560 \$
8	Tommy Perras	1 610 \$
9	François Daigneault	575 \$
10	François Daigneault	50 \$
11	François Martineau	500 \$
12	Daniel et Sylvain Duquette	400 \$
13	Chantal Laplante	225 \$
14	Jean-Claude Guérin	150 \$
15	Jean-Claude Guérin	150 \$
16	Agri Forêt	250 \$
TOTAL		6 015 \$

Service incendie – Municipalités de Saint-Édouard et Saint-Patrice-de-Sherrington

Nom	Montant
MRC des Jardins-de-Napierville	400 \$
Municipalité de Beauharnois	500 \$
Protection Incendie CFS Itée	20 235,60 \$
Ville de Saint-Rémi	900 \$
TOTAL	22 035,60 \$

Travaux publics – Municipalité de Saint-Édouard (pour information)

Lots	Nom	Montant
1	Jean-Paul Lussier	30 \$
2	Jean-Paul Lussier	60 \$
3	Jean-Paul Lussier	75 \$

Travaux publics – Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington (pour information)

Lots	Nom	Montant
1	Chantal Laplante	1 500 \$
2	Daniel et Sylvain Duquette	130 \$

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

6. ADMINISTRATION, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

Rés. : 2024-05-079 6.1. Adoption de la liste des comptes en date du 13 mai 2024

M. Yves Boyer, maire, dépose la liste des comptes payés et à payer au 13 mai 2024 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que les comptes ajoutés et à payer du mois de mai soient acceptés au montant de **373 004,89 \$**.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-080 6.2. Assemblée ordinaire du mois d'octobre 2024 – changement de date

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité locale doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et en fixer le jour et l'heure avant le début de chaque année civile (réf : article 148 Code municipal du Québec) ;

CONSIDÉRANT QU'il a été demandé de modifier la date de l'assemblée ordinaire du mois d'octobre 2024 ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS Que l'assemblée ordinaire du mois d'octobre du conseil municipal se déroule le mardi 15 octobre 2024 à 19 h à la salle de la FADOQ au 234B rue des Loisirs en remplacement de la date du 21 octobre 2024.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :

N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-081 6.3. Embauche au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale

CONSIDÉRANT le besoin d'employé au poste de moniteur au camp de jour pour la période estivale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'embaucher ;

- **Alexandra Van Winden** au poste de monitrice ;
- **Lucas Banville Venne** au poste de moniteur ;
- **Anabelle Diotte** au poste de monitrice ;
- **Katie Tremblay** au poste de monitrice ;
- **Gabrielle Flores Poupart** au poste moniteur ;
- **Lilyann Marquis** au poste d'aide-monitrice.

De corriger la résolution numéro **2024-04-060**, en retirant ;

- **Coralie Surprenant** au poste moniteur ;

Et d'autoriser M. Clément Costanza, à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, les contrats de travail en découlant.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés. : 2024-05-082 6.4. Amendement au contrat de travail de l'employé no 32-0020

CONSIDÉRANT la demande de modification contractuelle adressée à la direction générale par l'employé no 32-0020 au service des travaux publics de la municipalité ;

CONSIDÉRANT la présentation de cette demande devant le conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que Mme Karine Coallier, conseillère n° 1, désire se retirer du vote, et ce, pour des raisons personnelles ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS L'amendement au contrat de travail de l'employé no 32-0020 et d'autoriser le directeur général à modifier en ce sens son contrat.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	R	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	P	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

7. POLITIQUE ET RÈGLEMENTATION MUNICIPALE

Rés. : 2024-05-083 7.1. Adoption du règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles

CONSIDÉRANT QUE le règlement de démolition est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 20 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sherrington souhaite modifier son règlement sur les démolitions numéro 331 pour bonifier le contenu et mieux encadrer les demandes de démolition sur le territoire de Sherrington ;

CONSIDÉRANT QUE modifiant le règlement sur les démolitions, ayant pour objet d'ajouter des dispositions déclaratoires, administratives, comité de démolition, les demandes d'autorisation et procédures ainsi que des dispositions finales ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 15 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19,1), le règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS que le *Règlement no 331-1 relatif à l'encadrement des démolitions d'immeubles* soit adopté.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	S	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1. Rapport des permis du mois d'avril 2024

Durant le mois d'avril 2024, l'Inspecteur de la municipalité a délivré les permis suivants, soit :

Rénovation, modification bâtiment principal

Rés.: 2024-05-084 8.2. Contrat de gré à gré pour services professionnels - Techni-Consultant inc.

CONSIDÉRANT la nécessité pour la municipalité d'être accompagné dans le but de définir les termes d'une entente relative au futur développement. ;

CONSIDÉRANT les offres reçues et l'analyse faite ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'accepter l'offre de service de *Techni-Consultant inc.* pour un total de 6000,00 \$ plus les taxes applicables et que les sommes requises à cette fin soient financées à même les revenus d'opération de l'exercice en cours.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	P	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2024-05-085 8.3. Formation COMBEQ - Situations et clientèles difficiles

CONSIDÉRANT QUE les formations offertes par la *COMBEQ* permettent une formation continue pertinente pour les fonctionnaires municipaux ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS D'autoriser M. William Boisclair, conseiller en aménagement et inspecteur municipal, à suivre les formations en classe virtuelle de la *COMBEQ* relatives aux situations et clientèles difficiles pour un montant de 490 \$ plus les taxes applicables.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2024-05-086 8.4. Désignation à titre d'officier en charge de l'inspection municipale

CONSIDÉRANT l'article 10 du Règlement numéro 303 prévoyant que l'administration et l'application du règlement 303 relèvent du fonctionnaire désigné, nommé par résolution du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 du Règlement numéro 303 prévoit que le fonctionnaire désigné peut émettre un constat d'infraction lorsqu'il note une infraction aux règlements d'urbanisme et ainsi en faire rapport au conseil ;

CONSIDÉRANT QUE présentement tout constat d'infractions doit être soumis préalablement à la cour municipale, qui par la suite émet le constat d'infraction à la personne morale ou physique en question.

CONSIDÉRANT la montée croissante des demandes envers le service d'urbanisme, ceci engendre des infractions à la réglementation municipale ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS la désignation de M. Matthew Maitland-Older à titre de fonctionnaire du service d'urbanisme pour pouvoir émettre des constats d'infractions à la réglementation municipale.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	P	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	S	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Rapport des principaux travaux du mois d'avril 2024

- Travaux quotidiens à l'usine d'épuration (nettoyage du dégrilleur, ajustement de l'oxygène dissous des bassins, échantillonnages des boues pour analyse)
- Déneigement
- Entretiens des véhicules
- Réparation de nids de poule
- Réparation de la conduite d'égout principale coin rue fortin
- Installation d'une flèche de signalisation F550
- Assistance à la fabrique pour le marathon spaghetti

- Réparation des parcs suite au déneigement
- Nettoyage des rangs avec le balai mécanique
- Nettoyage du village avec le balai aspirateur
- Entretien des pompes d'urgence
- Désinstallation des équipements à neige
- Démarrage du système de déphosphatation à l'usine d'épuration
- Coupe d'arbres qui obstrue l'écoulement des fossés rang Saint-Pierre Ouest, rang Sainte-Mélanie et rang Saint-François
- Réparation d'un puisard déplacé rue Tremblay

10. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

Rés.: 2024-05-087 10.1. Amendement à l'entente avec la Société des XI

CONSIDÉRANT l'entente conclue entre la municipalité et la Société des XI concernant la mise à disposition et l'usage d'un local annexé à la bibliothèque ;

CONSIDÉRANT la volonté partagée des deux parties de modifier cette entente ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'amender la présente entente en modifiant l'article 4 a) précisant l'occupation d'une partie du local des Loisirs en remplacement de l'annexe de la bibliothèque et d'autoriser le Directeur général à signer la nouvelle entente avec les représentants de la Société des XI.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	P	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	S	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	O	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

Rés.: 2024-05-088 10.2. Amendement au protocole d'entente avec les aînés de Sherrington

CONSIDÉRANT l'entente conclue le 3 février 2015 entre la municipalité et les Aînés de Sherrington concernant la mise à disposition et l'usage d'un local au centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT la volonté partagée des deux parties de modifier cette entente ;

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS d'amender la présente entente en modifiant l'article 2.8. relatif à la reconduction automatique du bail.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	S	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	O	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	

11. DEMANDE AU CONSEIL, RAPPORT DU MAIRE ET TOUR DE TABLE

Aucun point.

12. VARIA

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

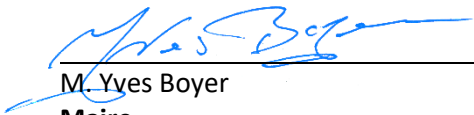
Aucun point.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Rés.: 2024-05-089 14.1. Levée de la séance

LE MAIRE NE VOTANT PAS, IL EST PROPOSÉ D'ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PAR Réjean Cousineau ET APPUYÉ PAR Anthony Mangione que soit levée l'assemblée ordinaire du conseil municipal de ce 13 mai 2024 à 19 h 16.

VOTES DES MEMBRES DU CONSEIL :					
N° 1 - Mme Karine Coallier	O	N° 5 - Mme Louise Lussier	O	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ	✓
N° 2 - Mme Mélodie Boissy	O	N° 6 - M. Denis English	O	ADOPTÉ À LA MAJORITÉ	
N° 3 - M. Anthony Mangione	S	Maire :		REJETÉ	
N° 4 - M. Réjean Cousineau	P	Maire suppléant :		Proposeur (P) ; Secondeur (S) ; Absent (A) Vote pour (O) ; Vote contre (N)	


M. Yves Boyer
Maire


M. Clément Costanza
Directeur général

Je, Yves Boyer, maire de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 13 mai 2024.